

Comptabilité annuelle 2023 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales

À l'attention de tous les titulaires d'une autorisation d'exploitation pour la culture de cannabis destiné à des fins médicales selon l'art. 2, let. h OCStup

Berne, le 14 décembre 2023

Demande de clôture du contrôle du commerce et de la culture des stupéfiants pour l'année 2023 (comptabilité annuelle – culture de cannabis à des fins médicales)

Madame, Monsieur,

La clôture annuelle du contrôle du commerce des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques doit avoir lieu fin décembre 2023.

L'établissement des rapports sur le commerce des substances et des préparations soumises à contrôle s'appuie sur :

- l'art. 17, al. 2 de la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup ; RS 812.121) ;
- l'art. 58 de l'ordonnance du 25 mai 2011 sur le contrôle des stupéfiants (OCStup ; RS 812.121.1).

Vous trouverez à l'adresse Internet ci-après, sous

Comptabilité annuelle 2023 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales, des outils qui vous aideront à élaborer votre comptabilité annuelle : [Cannabis Agency \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch)

Les données de la comptabilité annuelle doivent être transmises directement dans le système NDS Web sous « *Submit SPA Report* » d'ici au **31 janvier 2024 au plus tard**. Vous trouverez une description détaillée dans le manuel d'utilisation NDS Web *Cultivation* disponible sur Internet sous la rubrique [NDS-WEB \(National Drug Control System\) \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch).

Comptabilité annuelle 2023 – Culture de cannabis destiné à des fins médicales

Le cas échéant, le formulaire **séparé** « Aucune activité » **signé électroniquement** devra être envoyé **exclusivement par courriel** à medcannabis@swissmedic.ch d'ici au **31 janvier 2024** au plus tard.

Si vous n'avez pas encore de compte NDS Web, vous pouvez en obtenir un via [NDS Web 2.0 \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch) sous la rubrique « *Register now* ».

Nous attirons votre attention sur le fait que Swissmedic vous facturera, à raison de 200 francs par heure, la charge administrative supplémentaire occasionnée si vous n'envoyez pas votre comptabilité annuelle dans les délais prévus.

En cas de divergences incompréhensibles dans la comptabilité annuelle, Swissmedic se réserve le droit de prendre d'autres mesures, telles qu'une inspection, par exemple.

N'hésitez pas à poser vos questions par écrit à medcannabis@swissmedic.ch.

Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de l'excellente collaboration que nous avons eue au cours de l'année 2023 et pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos collaborateurs et collaboratrices, de joyeuses fêtes et une très bonne année 2024.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques
Division Stupéfiants